

Date : 05/06/2024

Intitulé du Projet : Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants

(Marrakech, ville durable)

Appel à consultation pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) spécialisé pour l'élaboration du Plan de Gestion des Déchets de Gravats à Marrakech

Référence : AC 06/PROJET_MVD/2024

TERMES DE REFERENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : Projet_MVD@environnement.gov.ma avec la mention obligatoire « AC06/Projet_MVD/2024 Demande de complément d'information ».

I. Contexte de l'étude

La ville de Marrakech, un centre dynamique de culture, d'histoire et d'économie au Maroc, est aujourd'hui à la croisée des chemins dans son développement urbain et environnemental. Le développement rapide et l'urbanisation accélérée posent de multiples défis, parmi lesquels la gestion des déchets de construction et de démolition (DCD) est devenue une préoccupation majeure. Ces déchets, communément appelés gravats, sont générés en grandes quantités chaque jour et leur gestion inefficace a des répercussions profondes sur l'environnement urbain et la qualité de vie des citoyens.

Les problèmes liés à la gestion des déchets de construction et de démolition constituent l'un des défis majeurs auxquels se heurtent la ville de Marrakech.

Cette problématique se manifeste de plusieurs manières :

- **Dépôts Anarchiques et Impacts Écologiques** : Les gravats sont souvent déposés de manière anarchique dans des terrains non bâtis, des terrains vagues, sur les bordures des routes, ainsi que dans des zones écologiquement sensibles comme la palmeraie et le long des rives des oueds Tensift et Issil. Ces dépôts irréguliers fragilisent les écosystèmes locaux, contribuent à la dégradation des ressources naturelles, et peuvent avoir des impacts négatifs sur la qualité des eaux et des sols.
- **Nuisances Sociales et Esthétiques** : Les zones de dépôt informelles de gravats détériorent l'esthétique urbaine de Marrakech, une ville réputée pour son patrimoine culturel et historique. Ces sites non réglementés deviennent des sources de nuisance pour les résidents et les visiteurs, affectant négativement l'image de la ville et son attractivité touristique.
- **Risques pour la Santé Publique** : Les déchets de construction et de démolition non gérés peuvent aussi poser des risques pour la santé publique. Ils favorisent la prolifération de vecteurs de maladies comme les rongeurs et les insectes, et peuvent devenir des foyers de contamination par des particules dangereuses comme l'amiante ou d'autres composants toxiques présents dans les matériaux de construction.
- **Perte d'Opportunités Économiques** : L'absence de gestion structurée des gravats signifie également une perte d'opportunités économiques. La valorisation et le recyclage des déchets de construction et de démolition pourraient contribuer à l'économie circulaire en fournissant des matériaux réutilisables et en créant des emplois, mais ces opportunités sont largement non exploitées en raison de pratiques de gestion déficientes.
- **Défis Liés au Développement Urbain** : Avec la préparation de grands projets structurants, notamment pour l'organisation de la Coupe du Monde de Football en 2030, la production de gravats est projetée à augmenter significativement. Cette augmentation pose un défi

supplémentaire pour une ville qui cherche à se développer de manière durable tout en gérant efficacement ses déchets.

En réponse à ces enjeux, la commune de Marrakech a initié plusieurs mesures pour améliorer la situation, telles que des campagnes de propreté et l'évacuation des gravats vers des sites autorisés (ancienne carrière). Cependant, pour une solution à long terme, il est essentiel de développer un plan local, opérationnel et pertinent qui encapsule toutes les dimensions du problème et propose des stratégies intégrées pour une gestion durable des gravats.

Dans le cadre du programme "Marrakech ville durable", il a été jugé important d'assurer un appui technique aux acteurs locaux afin de structurer la gestion des gravats à travers un Plan Communal de Gestion des Déchets de Gravats à Marrakech. Ce plan vise à fournir une feuille de route claire pour la prévention, la gestion, l'organisation et l'élimination des gravats, en intégrant des mécanismes de suivi et de traçabilité robustes et en alignant les pratiques locales avec les meilleures pratiques internationales.

La nécessité de ce plan est renforcée par l'ambition de Marrakech de se positionner comme une ville durable et résiliente, capable de gérer ses ressources et ses défis de manière proactive. En élaborant ce plan, Marrakech ne cherche pas seulement à résoudre un problème opérationnel mais aussi à affirmer son engagement envers un développement urbain qui respecte l'environnement et valorise le bien-être de ses habitants. Ce plan de gestion des gravats est donc une étape cruciale pour harmoniser le développement urbain avec la préservation de l'environnement et pour favoriser un avenir inclusif et durable pour tous ses résidents.

En complément de ces efforts, le programme "Marrakech ville durable" prévoit d'intensifier son intervention sur la thématique de la gestion des gravats à travers deux activités principales :

- Appui à la Normalisation des Produits Issus de la Valorisation des DCD : Ce volet vise à établir des normes de qualité pour les matériaux recyclés, facilitant leur intégration dans le marché de la construction.
- Appui à la Mise en Place d'un Projet Pilote de Traitement et Valorisation des DCD à Marrakech : Ce projet pilote démontrera la faisabilité de la gestion durable des gravats, réduisant les impacts environnementaux et générant des bénéfices économiques.

L'élaboration de ce Plan Communal de Gestion des Déchets de Gravats à Marrakech vient donc compléter cette intervention intégrée du programme pour promouvoir l'économie circulaire des déchets de gravats. Ce plan vise à faire de la ville de Marrakech un modèle exemplaire en termes de gouvernance et de gestion des gravats sur toute la chaîne de valeur. En adoptant une approche holistique qui inclut à la fois la réglementation, l'innovation, et la collaboration entre différents

acteurs, Marrakech s'engage à transformer ses défis en opportunités pour un développement urbain durable et respectueux de l'environnement.

II. Objectif de l'étude et description des prestations demandées

1. Objectif général :

L'objectif global de cette prestation est de développer un Plan Communal de Gestion des Déchets de Gravats à Marrakech qui soit holistique, adapté aux spécificités locales et aligné avec les meilleures pratiques internationales. Ce plan doit fournir une feuille de route claire pour la prévention, la gestion, l'organisation et l'élimination des gravats, tout en intégrant des mécanismes de suivi et de traçabilité robustes.

2. Objectifs spécifiques :

Actualisation du Diagnostic de la Gestion des Gravats à Marrakech:

- Évaluer et mettre à jour l'état actuel de la gestion des déchets de construction et de démolition (gravats) à Marrakech, en prenant en compte les volumes actuels, les pratiques de collecte, de transport, et de dépôt.
- Analyser les projections futures de production de gravats en se basant sur le taux de croissance du secteur de la construction et des grands projets d'aménagement urbain prévus, notamment en vue de l'organisation de grands événements comme la Coupe du Monde de Football en 2030.
- Identifier et caractériser les différentes sources de gravats (produits par les individus, issus des grands chantiers privés, et ceux générés par les travaux publics) pour comprendre les spécificités de chaque catégorie et adapter les stratégies de gestion.

Développement de Scénarios de Gestion des Gravats :

- Proposer plusieurs scénarios de gestion des gravats, adaptés aux différentes sources de production (individus et grands chantiers). Chaque scénario devra inclure des mécanismes de collecte, de transport, de transfert, et de traçabilité des gravats.
- Évaluer la faisabilité technique, environnementale, et économique de chaque scénario proposé. Cela inclut l'analyse des infrastructures nécessaires, des processus opérationnels, ainsi que des impacts potentiels sur l'environnement urbain et la qualité de vie des citoyens.
- Développer un modèle organisationnel pour chaque scénario, en spécifiant le mode de gestion (directe, déléguée, concession) et en détaillant les besoins en termes de précollecte, transport, et infrastructure de traitement.

- Elaborer un référentiel local pour la gestion des gravats, qui servira de base pour les procédures de suivi et de contrôle entre les différents acteurs (producteurs, transporteurs, commune).
- Analyser les coûts actuels de gestion des gravats, y compris le coût de la collecte, du transport, et de l'élimination, que ce soit par la commune ou par des sociétés délégataires.
- Proposer un modèle économique pour la gestion des gravats, incluant la définition d'une taxe ou redevance pour financer ce service public. Ce modèle devra être basé sur des calculs techniques justifiés, permettant d'imposer une taxe proportionnelle à la nature et à la taille du bâtiment construit, réaménagé ou démoli.

Établissement d'un cadre procédural pour la gestion des gravats :

- Préparer les projets des arrêtés communaux et autres documents procédurales nécessaires pour instaurer les procédures de traçabilité, ainsi que pour formaliser la taxe de service.
- Elaborer une note de synthèse relative à la mise en œuvre du plan de gestion des gravats ;
- Préparer un projet de dossier d'appel d'offres ou de dossier d'appel à manifestation d'intérêt pour la concrétisation du scénario de gestion adopté dans le cadre du plan communal.

3. Consistance des Prestations :

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la consultation doit accomplir les tâches suivantes :

3.1. Mission 1 : Actualisation du diagnostic de la gestion des gravats à Marrakech.

Le prestataire est amené à élaborer une actualisation du diagnostic de l'état de production et de gestion des gravats à Marrakech. Cette actualisation inclura l'analyse de la documentation et des pratiques actuelles, ainsi que l'élaboration des projections futures en termes de production et d'objectifs de gestion. Cette évaluation devra s'appuyer sur des études, travaux, pratiques, et données existants au niveau local, et présenter les projections futures de développement potentiel de ce secteur en conformité avec les meilleures pratiques internationales.

Le prestataire devra également développer les points suivants :

3.1.1. Actualiser les données relatives à la quantité de gravats produite :

- Effectuer une analyse des gravats produits, en distinguant ceux issus des individus et ceux des grands chantiers publics et privés, en se référant aux autorisations de construction, de réaménagement et de démolition au niveau des cinq arrondissements de la ville ;
- Réaliser une analyse documentaire des études réalisées sur la thématique de la gestion de gravats au niveau de la ville de Marrakech ;
- Synthétiser et analyser les données relatives aux interventions de collecte et de transfert de gravats mandatées par la Commune de Marrakech dans le cadre de ses efforts de dépollution.

3.1.2. Évaluer les pratiques actuelles de collecte, transport, et élimination des gravats :

- Analyser les méthodes actuelles de collecte, le transport (types de véhicules, fréquence, itinéraires), et l'élimination (dépôts sauvages, sites autorisés).
- Examiner les contrats existants avec les sociétés délégataires, les coûts associés, et l'efficacité opérationnelle de ces services.

3.1.3. Analyser l'impact environnemental et financiers des pratiques actuelles :

- Étudier les conséquences environnementales des dépôts irréguliers de gravats sur les sols, l'eau, la biodiversité, et l'esthétique urbaine.
- Quantifier les coûts environnementaux indirects, tels que la dégradation des écosystèmes, la pollution de l'eau et des sols, et les impacts sur la santé publique.
- Étudier le coût financier des opérations de gestion de gravats mandatées par la Commune en comparaison avec les résultats obtenus.

3.1.4. Estimer les volumes futurs de gravats basés sur les taux de croissance du secteur de la construction et d'aménagement :

- Utiliser des données statistiques et des tendances de développement pour prédire les volumes de gravats qui seront générés dans les prochaines années.
- Prendre en compte les impacts des nouveaux projets d'urbanisme et des infrastructures prévues pour la Coupe du Monde 2030.

Le prestataire doit établir la première mission en interaction et en concertation avec le maître d'ouvrage et les services concernés afin d'avoir les informations et les orientations les plus fiables (Communes urbaines, arrondissements, agence urbaine, Wilaya, sociétés délégataires, etc.)

Cette mission est d'une durée de 2 mois.

3.2. Mission 2 : Développement de scénarios de gestion des gravats.

Le prestataire est chargé d'élaborer plusieurs scénarios de gestion des gravats, adaptés aux différentes sources de production, comme les gravats générés par les individus et ceux issus des grands chantiers. Cette élaboration comprend la mise en place de mécanismes complets de collecte, de transport, de transfert et de traçabilité des gravats.

3.2.1. Proposer des scénarios de gestion des gravats adapté au contexte local

Le consultant doit proposer des scénarios de gestion des gravats pertinents, justifiés et adaptés. Chaque scénario devra détailler comment les gravats seront collectés, transportés, transférés et tracés.

Pour la collecte, le consultant examinera différentes méthodes, telles que les points de collecte fixes, la collecte à la demande, ou l'utilisation de conteneurs spécifiques pour optimiser le processus selon les types de gravats et les zones urbaines concernées.

En ce qui concerne le transport, il sera nécessaire de définir quels moyens seront utilisés pour acheminer les gravats vers les sites de traitement (exutoire final). Le choix des véhicules (camions, convoyeurs, autres véhicules spécialisés), la fréquence des rotations et les itinéraires optimisés seront analysés pour garantir une efficacité maximale et minimiser les impacts environnementaux.

Le transfert des gravats, étape critique du processus, devra être conçu pour minimiser la manipulation et réduire les risques de contamination ou de dispersion des déchets. Des solutions telles que les transferts stationnaires ou mobiles seront envisagées, en fonction des infrastructures disponibles et des volumes de gravats à gérer.

La proposition et l'analyse des scénarii de gestion implique l'analyse des modes de gestion à envisager, que ce soit une gestion directe par la commune, une gestion déléguée à des sociétés privées, ou des partenariats en concession, etc. Le consultant définira une analyse SWOT de chaque option, ainsi que les responsabilités et les procédures opérationnelles pour chaque partie prenante.

Les besoins en ressources pour la précollecte, le transport, et les infrastructures de traitement seront détaillés. Le consultant identifiera les équipements nécessaires pour la précollecte des gravats, comme des bennes ou des conteneurs spéciaux, les types et le nombre de véhicules nécessaires pour le transport efficace des gravats.

En termes d'élimination, de traitement, et de valorisation, le prestataire est appelé à proposer, sur fond cartographique, des emplacements potentiels pour abriter des plateformes d'élimination et de traitement. La sélection des sites potentiels peut se faire sur la base de la

méthode des surfaces libres, à l'aide d'outils de télédétection, en ciblant des zones à faible valeur environnementale et économique. Il est recommandé de cibler les anciennes carrières limitrophes de la ville de Marrakech, conformément à l'article 27 de la loi 28-00 sur la gestion des déchets.

Enfin, pour la traçabilité, le consultant proposera un système de traçabilité qui trace la relation entre les différents intervenants de ce service public, à savoir les producteurs (particulier ou grand chantier), le transporteur et la Commune de Marrakech comme autorité de contrôle et de suivi. Le prestataire doit s'inspirer des bonnes pratiques internationales en terme de schéma et d'outils de traçabilité et de contrôle, tout en veillant à proposer un système adapté au contexte local et facilement applicable par les parties prenantes.

Le consultant procèdera à l'évaluation des différents scénarios proposés en fonction de leur faisabilité technique, économique et environnementale dans le cadre d'une approche concertée avec les équipes de la Commune de Marrakech et les autres parties prenantes.

L'aspect économique nécessitera une intention particulière à travers l'évaluation des coûts initiaux et opérationnels de chaque scénario, ainsi que de leur rentabilité à long terme. Le consultant devra identifier les investissements nécessaires, les coûts de fonctionnement et les éventuelles sources de revenus ou d'économies générées par une gestion améliorée des gravats.

3.2.2. Élaboration d'un Référentiel Local pour la Gestion des Gravats

Un référentiel local pour la gestion des gravats sera créé. Ce référentiel basé sur des notes de calculs permettra de dresser un canevas de référence des quantités à produire par type de travaux (construction / réaménagement / démolition), en fonction de la nature et de la superficie du bien concerné.

Par exemple, pour une maison marocaine de R+2 en construction neuve, la Commune pourra avoir une idée théorique sur la quantité minimale de DCD qui sera produite. Une donnée de base dans le calcul de la taxe sur la gestion des gravats, offrant une base transparente et équitable pour tous les acteurs impliqués.

3.2.3. Proposition d'un Modèle Économique pour la Gestion des Gravats

Enfin, le consultant proposera un modèle économique pour la gestion des gravats, qui inclura la définition d'une taxe ou redevance pour financer ce service public. Ce modèle sera basé sur des calculs techniques justifiés, permettant d'imposer une taxe proportionnelle à la nature et à la taille du bâtiment construit, réaménagé ou démoli. Cette approche vise à assurer que le modèle économique est viable à long terme, en prenant en compte les revenus générés par la taxe et les économies réalisées grâce à une gestion plus efficace des gravats.

Cette mission est d'une durée de 2 mois.

Mission 3 : Établissement d'un cadre procédural pour la gestion des gravats

Le consultant est chargé de développer un cadre procédural et réglementaire pour soutenir la mise en œuvre du plan de gestion des gravats à Marrakech.

3.3.1. Préparation des projets des arrêtés communaux et autres documents procéduraux :

Le consultant doit préparer les projets des arrêtés communaux pour instaurer les procédures de traçabilité des gravats et formaliser la taxe de service. Cela comprend l'élaboration d'un arrêté détaillant les modalités de suivi des gravats, de leur production à leur transfert, et un autre arrêté définissant la taxe de service. En outre, le consultant élaborera les modèles de documents types nécessaires pour garantir la traçabilité, ainsi qu'un document type de **plan de gestion des déchets de chantier** en faveur des grands promoteurs et aménageurs comme document de référence à renseigner et valider au début de chaque projet.

3.3.2. Élaboration d'une note de synthèse pour la mise en œuvre du plan de gestion des gravats :

Une note de synthèse sera rédigée pour résumer les étapes clés et les recommandations pour l'implémentation du plan de gestion des gravats. Cette note décrira le scénario de gestion retenu, le plan d'action avec les responsabilités des différents acteurs et les échéanciers, et fournira des recommandations pour garantir une mise en œuvre efficace du plan en tenant compte des aspects techniques, économiques et environnementaux.

3.3.3. Préparation d'un projet de dossier d'appel d'offres ou d'appel à manifestation d'intérêt :

Le consultant préparera également un dossier pour l'appel d'offres ou l'appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les opérateurs ou partenaires privés qui mettront en œuvre le scénario de gestion adopté. Ce dossier inclura un cahier des charges qui détaille les exigences techniques et les normes de service, les documents de soumission que les candidats doivent remplir, et un processus d'évaluation clair pour choisir le partenaire le plus adapté. Un modèle de contrat sera aussi fourni pour définir les termes de la collaboration.

Cette mission est d'une durée de 15 jours ouvrables.

1. Réunion de travail et ateliers de validation

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les réunions de travail (concertation & suivi) et les ateliers relatifs à cette consultation.

Quatre (4) ateliers de validation sont à programmer : où toute la documentation doit être préparées et fournies par le prestataire, à savoir :

- **Atelier 1** : Au démarrage de la prestation ayant pour objectif de présenter les objectifs de la prestation et la méthodologie de travail à adopter ;
- **Atelier 2** : Présentation des résultats de la première mission relative à l'actualisation du diagnostic de la gestion des gravats à Marrakech ;
- **Atelier 3** : Présentation des résultats de la deuxième mission relative au développement de scénarios de gestion des gravats ;
- **Atelier 4** : Restitution finale de l'ensemble des résultats de l'étude avec une large participation des acteurs territoriaux (en arabe).

Mis à part les ateliers précités, des réunions de travail seront organisées tout au long de la consultation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches et l'atteinte des résultats.

La validation des résultats de la mission 3 ne nécessitera pas l'organisation d'un atelier de validation.

N.B : tous les frais relatifs aux déplacements, organisations des ateliers, impressions seront comptabilisés et rapportés dans l'offre financière du Prestataire.

Aucun service de restauration ou de pause-café n'est sollicité au prestataire.

Les locaux qui abriteront les ateliers seront mobilisés par le maître d'ouvrage et ses partenaires.

2. Les livrables à fournir par le Prestataire

Livrables	Date de remise des livrables
<p>Livrable 0 (L0)</p> <p>Un rapport d'établissement détaillant la méthodologie de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition de la méthodologie de travail ; ▪ Définition du besoin en données à collecter auprès des acteurs ; ▪ Définition des outils de travail. 	15 jours après le début de la consultation
Atelier 1 : Présentation de la prestation et de la méthodologie de travail	
Livrable 1 (L1) (Mission 1)	2 mois et 15 jours après l'atelier de démarrage

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de la mission 1 relative à l'actualisation du diagnostic de la gestion des gravats à Marrakech. (Rapport provisoire et définitif) ; ▪ Fiches d'enquêtes et de réunion de concertation. 	
Atelier 2 : Validation des résultats de la mission 1 (Marrakech)	
<p>Livrables 2 (L2) (Mission 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de la mission 2 relative au développement de scénarios de gestion des gravats (rapport provisoire et définitif). ▪ Fichiers de formes (dont les données sémantiques sont renseignées) exploitables sous tous les environnements SIG ; 	4 mois et 15 jours après l'atelier de démarrage
Atelier 3: Validation des résultats de la mission 2 (Marrakech)	
<p>Livrable 3 (L3) (Missions 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets des arrêtés communaux et autres documents procéduraux : fiches de traçabilité, modèle de plan de gestion des déchets de chantier, etc. ▪ Note de synthèse pour la mise en œuvre du plan de gestion des gravats ; ▪ Dossier de consultation des entreprises : Dossier d'appel d'offre ou dossier d'appel à manifestation d'intérêt ; 	5 mois après l'atelier de démarrage
Atelier 4 : Présentation finale de l'ensemble des résultats de la prestation	

N. B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maitre d'ouvrage en versions provisoires et définitives.

Le prestataire devra également établir un rapport de synthèse du plan de gestion des gravats à Marrakech, en langue française et arabe.

la présentation finale qui sera exposé lors de l'atelier de restitution sera éditée en langue arabe et française.

Les rapports définitifs seront remis en 10 exemplaires en version papier avec un habillage graphique convenable.

3. Examen et validation des livrables :

L'ensemble des prestations seront suivi et facilité par le Maitre d'ouvrage à travers la coordination nationale du Projet « Marrakech, ville durable » et la Direction Régionale de l'Environnement de la Région de Marrakech Safi.

Le développement des prestations, l'examen et la validation des livrables se fera dans le cadre des travaux d'un comité local, baptisé « **Gestion durable des déchets** » qui englobe l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette thématique.

Les livrables afférents à chaque étape de la prestation seront transmis par le prestataire au Maitre d'ouvrage pour examen initial avant son partage avec le comité de suivi local. L'examen en question se fera durant **5 jours ouvrables** et peut donner lieu à des ajustements avant la transmission du livrable au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs locaux, l'atelier de présentation des résultats de la mission concernée se fera dans un délai maximal de **10 jours ouvrables**.

Le prestataire est dans l'obligation de transmettre la présentation PPT qui sera exposée lors de l'atelier au cours de cette période afin qu'elle soit validée par le Maitre d'ouvrage.

Le prestataire assurera la prise de note lors de l'atelier de présentation des résultats, l'élaboration du compte rendu et l'actualisation des livrables suite aux remarques du comité dans un délai de **5 jours ouvrables** après la tenue de l'atelier.

Le prestataire bénéficiera d'un ordre d'arrêt une fois les livrables afférent à une mission donnée sont transmis au Maitre d'ouvrage. Un ordre de service sera édité après réception des livrables validées par le comité local de suivi.

4. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à respecter le principe de confidentialité et ce, par rapport aux informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation.

Tous les documents et rapports établis par l'attributaire sont la propriété exclusive du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, du PNUD et du comité local de suivi et des parties prenantes désignées officiellement par le Maitre d'ouvrage.

5. Les pénalités de retard :

En cas de dépassement des délais fixés par mission et par livrable, il sera appliqué de plein droit et sans préavis une pénalité par jour calendaire de retard d'un (01) pour mille du montant de la prestation sans toutefois dépasser 10 % du montant initial de la consultation. Cette pénalité sera

déduite d'office et sans mise en demeure préalable aux décomptes des sommes dues au prestataire.

6. Modalités de règlement

Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence en 3 tranches :

- 40 % après la validation des livrables L0 et L1 ;
- 40 % après la validation des livrables L2 ;
- 20 % après la validation des livrables L3 ;

7. Exonération de la TVA

Le paiement se fera en hors taxe et le PNUD veillera à transmettre une attestation d'exonération de la TVA sur les prestations réalisées signée par les autorités compétentes.

8. Modalités de candidature :

Pour déposer votre candidature conformément aux termes du présent appel à consultation, veuillez envoyer votre offre sous forme de :

Dossier physique :

Déposer votre dossier scellé au niveau du **Bureau du projet « Marrakech, ville durable »**, situé à la Direction Régionale de l'Environnement de Marrakech Safi, Avenue Yacoub El Mrini, Guéliz, Marrakech.

Votre offre devra être soumise en un dossier global scellé, intitulé en objet : « AC06/Projet_MVD/2024)_votre nom et prénom. Ce dossier sera composé de deux enveloppes scellées :

- Une 1^{ère} enveloppe contenant votre offre technique et dossier administratif, intitulé en objet : « AC06/Projet_MVD/2024 – Offre technique et dossier administratif _ Nom et prénom du consultant(e) ».
- Une 2^{ème} enveloppe contenant votre offre financière signée et cachetée, intitulé en objet : « AC06/Projet_MVD/2024 – Offre financière _ Nom et prénom du consultant(e) ».
- Un support USB contenant votre offre technique et dossier administratif en format numérique (PDF)

Ou

Dossier numérique

Transmettre une copie de votre sous format PDF, uniquement à l'adresse mail suivante :
Projet_MVD@environnement.gov.ma

Merci de noter que le trait d'union entre Projet et MVD est celui de dessous de ligne (tired du bas _) et non celui sur la ligne –

Votre offre devra être soumise en deux e-mails séparés :

- Un 1^{er} e-mail contenant votre offre technique et dossier administratif, intitulé en objet :
« AC06/Projet_MVD/2024 – Offre technique et dossier administratif _ Nom et prénom du consultant(e) ».
- Un 2^{ème} e-mail contenant votre offre financière signée et cachetée, intitulé en objet :
« AC06/Projet_MVD/2024 – Offre financière _ Nom et prénom du consultant(e) ».

**RQ : Lors du partage de liens cloud, il est essentiel de choisir des liens sans date d'expiration.
En cas d'expiration du lien et d'inaccessibilité au contenu, l'offre sera rejetée.**

III. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seules peuvent participer à la présente consultation les Consultants (es) Nationaux spécialisés (es) conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous.

NB : Le prestataire est sensé avoir une bonne connaissance du territoire de la ville de Marrakech.

2. Qualifications et expériences requises du consultant(e) national(e) spécialisé(e)

Le/la consultant(e), qui sera chargée de l'exécution des prestations de la présente étude, devra avec la formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions. Il/elle doit avoir une expérience confirmée dans les domaines du Génie Environnementale, la gestion des déchets, les techniques d'exploitation, de traitement et de valorisation des déchets solides.

Le/la consultant(e) doit justifier des expériences similaires pour le compte du secteur public ou privé en matière de planification environnementale dans le secteur des déchets solides (Plan directeur, plan communal, etc.), d'élaboration d'études de faisabilité technico-financière dans le secteur des déchets, des de gestion déchets solides (en particulier : déchets de construction et de démolition).

L'équipe doit être encadrée par un professionnel de haut niveau, ayant une expérience probante, d'au moins Dix (10) ans, dans les domaines sollicités. Il sera désigné comme « l'Ingénieur(e) Conseil ».

Plus précisément, les responsabilités de l'Ingénieur(e) Conseil incluent mais ne se limitent pas à :

- Diriger le processus de collecte de données et d'informations nécessaires pour la réalisation de l'étude ;
- Assurer à la conformité des missions de la prestation conformément aux termes de référence ;
- Assurer l'élaboration des différents livrables de l'étude ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Animer les réunions de travail et présenter l'argumentaire nécessaire pour éclairer et expliquer aux membres du comité ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées.

L'Ingénieur(e) conseil devra disposer des qualifications suivantes :

- Diplôme d'ingénieur d'Etat ou équivalent dans les domaines concernés par la présente consultation : Environnement, Gestion des déchets, Développement Durable ;
- **Au moins 10 ans d'expérience** professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Génie de l'environnement, gestion des déchets ;
- Une bonne connaissance des questions relatives à la planification environnementale dans le secteur des déchets solides et l'élaboration d'études de faisabilité technico-financière dans le secteur des déchets, et ayant participé à **au moins 5 études ou 5 projets** dans ces domaines de compétences ;

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

- A. Dossier administratif
- B. Offre technique
- C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- La copie CIN ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Le présent cahier des charges paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".
- La copie de la carte autoentrepreneur si le consultant est un entrepreneur.

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont le consultant(e) approchera et effectuera le travail ;
- Un CV professionnel permettant clairement de présenter le profil du candidat(e), sa formation académique, ses qualifications professionnelles, son expérience acquise dans les domaines de spécialités demandés conformément aux termes de référence ;

Le CV doit être accompagné par des copies légalisées des diplômes et par toutes références professionnelles justifiant son expertise.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant la décomposition des prix par mission, pour une prestation estimée à 32 H/J.

L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation.

L'IC est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans une enveloppe/email séparé conformément aux modalités de candidature ci-dessous.

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)	
		En chiffre	En lettre
Mission 1 : Actualisation du diagnostic de la gestion des gravats à Marrakech.	Forfait (F)		
Mission 2 : Développement de scénarios de gestion des gravats.	Forfait		
Mission 3 : Établissement d'un cadre procédural pour la gestion des gravats.	Forfait		
TOTAL (hors TVA)			
% TVA			
TOTAL (TTC)			

Décomposition des prix

Mission 1 : Actualisation du diagnostic de la gestion des gravats à Marrakech.

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
L'Ingénieur(e) Conseil – Expert Environnement gestion de déchets	J		25	
Total -A-				
Frais de déplacements, de collecte de données et d'organisation des réunions et des ateliers	F			
Total -B-				
Production des documents (provisoires Et définitifs) :				
- Livrable L0	U		1	
- Livrable L1	U		1	
Total - C-				
Total A+B+C (hors TVA)				

Mission 2 : Développement de scénarios de gestion des gravats.

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
L'Ingénieur(e) Conseil – Expert Environnement gestion de déchets	J		33	
Total -A-				
Frais de déplacements, de collecte de données et d'organisation des réunions et des ateliers	F		-	
Total -B-				
Reproduction des documents (provisoires Et définitifs) : - Livrable L2	U		1	
Total- C-				
Total A+B+C (hors TVA)				

Mission 3 : Établissement d'un cadre procédural pour la gestion des gravats.

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
L'Ingénieur(e) Conseil – Expert Environnement, gestion de déchets	J		12	
Total -A-				
Production des documents (provisoires Et définitifs) : - Livrable L3	U		1	
Total- B-				
Total A+B (hors TVA)				

IV. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1** : Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2** : Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l'« Offre technique » ;
- **Etape 3** : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (Nt) lui sera attribuée.

Cette note devra être supérieure ou égale à 70/100 pour que le soumissionnaire soit jugé techniquement valable.

L'évaluation des offres techniques sera axée sur les critères suivants :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique	
Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point	
Méthodologie simple, reprenant les termes de référence : 10 points	
Méthodologie développée répondant strictement aux termes de référence : 20 points	
Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	
Total (C1)/30

Etape 3 : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$Ng = Nt \times 0.7 + Nf \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$Nf = 100 \times Fo / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent

ANNEXE 1

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert** (AC 06/PROJET_MVD/2024)

Objet de l'appel à consultation : **Appel à consultation pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) spécialisé(e) pour l'élaboration du Plan de Gestion des Déchets de Gravats à Marrakech.**

Maître d'ouvrage : **le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable.**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « **Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants** » financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (Award ID : 00128412/Project ID :00122433) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A- Pour les personnes physiques ou l'auto-entrepreneur :

Je soussigné :(prénom, nom et qualité) Numéro de
tél..... numéro du Fax

Adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la CNSS sous le n°.....

Inscrit au registre du commerce / registre national de l'auto-entrepreneur de.....(Localité) sous
le n°.....

N° de patente :

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de

référence.

- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert** (AC 06/PROJET_MVD/2024)

Objet de l'appel à consultation : **Appel à consultation pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) spécialisé(e) pour l'élaboration du Plan de Gestion des Déchets de Gravats à Marrakech.**

Maître d'ouvrage : **le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable.**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « **Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants** » financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (Award ID : 00128412/Project ID :00122433) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A- Pour les personnes physiques ou l'auto-entrepreneur :

Je soussigné :.....(prénom, nom et qualité) Numéro de
tél..... numéro du Fax

Adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu.....

Affilié à la CNSS sous le n°

Inscrit au registre du commerce / registre national de l'auto-entrepreneur de.....(Localité) sous
le n°

N° de patente :

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdits prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établis moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A(En lettres et en chiffres)

Le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro... RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent